



Agence d'Assurances Sociales - Nyon

Rue des Marchandises 17 Hauts-de-St-Jean
Case postale 1016 • 1260 NYON 1

Aux Administrations communales

Nyon, le 16 décembre 2019

Pilier public : information AVS

Mesdames, Messieurs,

Traditionnellement, nous vous transmettons, en fin d'année, différents documents et affiches synthétisant les modifications intervenant au 1er janvier suivant dans le domaine de l'AVS, destinés notamment à être placés au pilier public.

Par la présente, nous vous informons que les documents relatifs aux modifications intervenant le 1er janvier 2020 ne vous seront plus remis sous format papier.

Dès ce jour, vous avez par contre la possibilité d'accéder directement auxdits documents en consultant le site internet de la caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (<https://www.caisseavsvaud.ch/communiques/>).

Ce nouveau mode de transmission provient d'une modification de la pratique de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS suite à la demande formulée par plusieurs communes.

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à retirer de vos sites internet et/ou des vitrines dédiées aux informations officielles les éventuelles informations et documents obsolètes qui pourraient encore s'y trouver.

En restant bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées et nos meilleurs vœux.


Eric Burnand
Agent régional